

Les brèves de Jury

Février 2022



25, rue principale 57245 JURY

tel : 03.87.38.11.12

mail : mairiejury@wanadoo.fr

site web : www.mairie-jury.fr/

Le mot du maire.

C'est à nouveau au rythme de la situation sanitaire liée à la crise de la Covid-19 que nous avons dû organiser notre année 2021. Si aujourd'hui la vaccination est possible assez facilement pour toute la population, ce ne fut pas le cas en début d'année 2021. C'est pourquoi la municipalité s'est investie pour contacter et accompagner nos anciens dans leur prise de rendez-vous. Il y a un an, nous organisons également une campagne de dépistage des habitants de Jury, Mécleuves, Chesny et Peltre au complexe sportif. C'est aussi la pandémie qui nous a obligés à annuler le traditionnel repas des anciens. Il a été remplacé par une distribution de paniers garnis, tous achetés auprès des commerces locaux, ou d'invitation pour un repas à la Table 66.



Depuis le printemps les équipes du périscolaire et les enfants ont pu s'installer dans les nouveaux locaux, baptisés « Les Coq'linous », situés en face de l'école et accolés à la salle polyvalente. Des conditions qui permettent l'accueil des enfants inscrits au périscolaire en toute sécurité. Les élèves des classes élémentaires ont travaillé tout au long de l'année avec Natalia Cinalli, une artiste sculpteur-céramiste pour décorer le préau de l'école d'une fresque en terre cuite émaillée représentant 3 écosystèmes en danger : la savane, la banquise et notre environnement proche. Une sensibilisation au

développement-durable et à la préservation de l'environnement avait également eu lieu lors d'un atelier sur la gestion des déchets (prévention, collecte, tri, recyclage). Ainsi formés nous pouvons espérer que les jeunes éduqueront les adultes et que les dépôts sauvages apparus sur le ban communal en 2021 ne seront qu'un mauvais souvenir.



Comme souvent, l'été fut l'occasion d'effectuer des travaux dans la commune. Réfection de la salle polyvalente, peinture du mur de l'école, remise en état des dos d'ânes. Des travaux ZAC de la Passerelle, bien que toujours perturbés par la Covid-19, ont permis à la SODEVAM la pose de l'éclairage et de la voirie définitive.

Il est important que la solidarité, qui est apparue durant cette période, puisse se poursuivre. La maison du citoyen est là pour soutenir toutes les initiatives. Comme ce fut le cas en 2021, avec les jardins et le verger partagés, les cours d'informatique pour les retraités de la commune et la poursuite de la décoration de notre village grâce aux cours de bricolage sous la houlette de Lydia. La MJC et l'association Loisirs et Détente Sénior ont également pu reprendre leurs activités au fil de l'année, dans le respect des consignes sanitaires. Je tiens à remercier ici tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour faire vivre le village.



Si la fête communale n'a pas pu se tenir en 2021, nous espérons pouvoir l'organiser à nouveau cette année. Nous vous solliciterons prochainement à ce sujet. Comme d'habitude elle se déroulera « aux wagons ». Si ces derniers ont été très utiles pour l'organisation des différentes manifestations, ils sont aujourd'hui anciens et peu adaptés. C'est pourquoi le conseil municipal travaille sur un projet de réaménagement de la zone et la construction d'une maison des associations plus fonctionnelle et plus moderne. Mais ce n'est pas le seul projet pour 2022. Nous travaillons également avec l'Euro Métropole de Metz pour sécuriser le passage sous le pont SNCF à l'entrée du village. Le réaménagement du ruisseau se terminera cette année avec la plantation d'arbres et de végétations le long du ruisseau mais aussi le long de la ZAC du Breuil. Ces travaux devraient, sans nul doute, embellir l'entrée du village. Nous terminerons également la peinture des façades de l'école et de la salle polyvalente. Le périscolaire « Les Coq'linous » et l'école formeront alors le groupe scolaire « Thomas Pesquet » qui a accepté que nous le nommions ainsi. Une autre façon, avec le projet de ferme photovoltaïque, de pointer notre intérêt pour la préservation de l'environnement et le développement-durable.

Le Maire de Jury
Stanislas SMIAROWSKI

Projet de centrale photovoltaïque



La commune s'engage contre le réchauffement climatique. Le conseil municipal de Jury a émis un avis favorable au développement du projet de centrale photovoltaïque au sol présenté par Energreen Production, filiale d'UEM. Ce projet d'énergie renouvelable, mené conjointement avec la commune d'Ars-Laquenexy, tire parti de l'emprise foncière constituant les forts de Mercy et de la Marne et valoriserait ainsi les friches militaires situées sur les deux communes. Concrètement, le projet prévoit que sur les 150 hectares de friches militaires, seule une partie soit équipée avec des panneaux solaires raccordés au réseau haute tension du poste source du Technopôle, le reste étant réaménagé et rendu

à la nature avec des zones paysagères et des chemins de promenade.

La commune souhaite acquérir l'emprise foncière afin de les mettre à disposition d'Energreen pour la réalisation du projet en contrepartie d'une participation financière de l'opérateur.

La décision prise au Conseil Municipal n'est qu'une première étape. Elle permet à la société Energreen de lancer les phases d'études, en particulier l'étude d'impact faune et flore et paysagère, qui permettront de vérifier la viabilité du projet et d'en délimiter les contours exacts. Si tous les feux sont au vert, Energreen Production soumettra alors ce projet à l'appel d'offres « centrale au sol » émis par la Commission de régulation de l'énergie, portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.

Le chemin est encore long avant d'aboutir, mais s'il venait à se concrétiser, ce projet participerait aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre et au développement des énergies renouvelables.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme



Depuis le 1er janvier 2022, particuliers et professionnels de l'Eurométropole de Metz peuvent effectuer leur demande de permis de construire et d'autorisations d'urbanisme en ligne sur <https://urbanisme.eurometropolemetz.eu>.

Cette démarche, qui répond aux objectifs de simplification et de modernisation des services publics, complète le dispositif existant du guichet physique, mais n'a nullement vocation à le remplacer. Vous aurez toujours la possibilité de vous rendre en mairie pour effectuer vos demandes.

La procédure à suivre

1. Se connecter au guichet numérique en créant un compte ou en utilisant ses identifiants France Connect :

- Sur notre site internet

➔ Rubrique « A votre service »  - « Autorisations d'Urbanisme »

➔ Rubrique « Vie Quotidienne » puis « Urbanisme » et enfin « Les autorisations d'urbanisme »

- Sur <https://urbanisme.eurometropolemetz.eu>,

2. Remplir sa demande et télécharger les pièces justificatives. Un outil d'assistance à la création et au montage du dossier est proposé sur le guichet.

3. Une fois la demande télétransmise et jusqu'à sa finalisation, tous les échanges entre le pétitionnaire et les services s'effectuent via le guichet numérique, par l'intermédiaire de courriers électroniques, envoyés directement par mail.

Les nombreux avantages de ce nouveau service en ligne

▪ Plus économique : les copies du dossier en plusieurs exemplaires, ainsi que les frais d'envois postaux ne sont plus nécessaires ;

▪ Plus adapté à la disponibilité des citoyens : le dépôt en ligne est possible 7j/7, 24h/24 ;

▪ Moins contraignant : les déplacements en mairie ne sont plus nécessaires ;

▪ Un parcours accompagné : Module d'aide au montage et au dépôt de dossier en fonction de la nature du projet ;

▪ Un suivi simplifié des grandes étapes d'avancée du dossier (réception, complétude instruction, décision) ;

▪ Pas de changement d'interlocuteur, la commune continue à accompagner ses riverains dans la réalisation de leurs projets.



Inscription sur la liste électorale

Pour pouvoir voter aux élections présidentielles, il faut être inscrit sur les listes électorales. Pour vous inscrire présentez-vous en mairie de Jury avant le **4 mars** avec les justificatifs suivants :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile

Ou par internet sur le site service-public.fr avant le **2 mars**



Connect Metz

Plusieurs services en ligne sont disponibles sur les sites internet de la commune ou de l'Eurométropole. Ils permettent notamment de déclarer en ligne tous candélabres défectueux ou tous problèmes de voirie. Vous pouvez également le signaler en téléphonant directement à la mairie.

Nouveaux logements sociaux



La société Vivest mène actuellement deux nouveaux programmes de logements locatifs neufs sur la commune de Jury.

Le premier, dont les travaux ont déjà débuté, se situe aux Vallons, impasse sur le Quarré. Il s'agit de la construction de seize logements semi locatifs.

Le second dont les travaux devraient débuter cette année concerne la construction de neuf logements



collectifs et de deux pavillons à l'angle de la rue de la bétonne

Extinction de l'éclairage public



Depuis le 14 janvier 2022, l'éclairage public est éteint sur l'ensemble du territoire de la commune de 23h00 à 05H00. Cette décision a été motivée d'une part par des raisons **économiques** car l'éclairage public impacte lourdement le budget de fonctionnement de la commune. C'est également pour cette raison que les lampadaires sont progressivement remplacés par des systèmes à led, plus économiques. D'autre part pour des raisons **écologiques** : émissions de Gaz à Effet de Serre liées à la consommation d'électricité non renouvelable, perturbation de la biodiversité

nocturne (oiseaux, chauve-souris, mammifères...), pollution lumineuse. Et enfin, pour des raisons **sanitaires**, et c'est certainement ce qui est le moins connu, car l'éclairage nocturne perturbe nos rythmes biologiques : troubles du sommeil, augmentation du stress, modification des rythmes hormonaux.

Bien vivre ensemble

Afin de bien vivre ensemble il suffit de respecter quelques règles simples, et notamment celle relatives aux bruits. Elles sont régies par l'article R 1334-31 du Code de la Santé publique qui stipule que :

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité

Cette règle, qui s'applique au **tapage diurne**, c'est-à-dire aux nuisances sonores commises dans la journée **entre 7h et 22h**, s'applique aussi bien pour les usages d'appareils à moteur (tondeuse, perceuse...), que pour les aboiements de chiens.

Lorsque les nuisances sonores ont lieu la nuit, et plus précisément **entre 22h et 7h**, on parle de **tapage nocturne**. Une infraction est alors possible sans que ce bruit ne soit forcément répétitif, intensif ou qu'il ne dure dans le temps car parallèlement au Code de la santé publique, l'article R. 623-2 du Code Pénal sanctionne « les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui ».

MISE A JOUR DU TABLEAU DES COMMISSIONS

À la suite de la démission de madame Marie-Laure RAGNI et son remplacement par Léopold MALI, les commissions municipales sont remaniées de la façon suivante :

Commission travaux, urbanisme, propreté et sécurité

Vice-Président : Gérard LIZEUX

Membres : A. AISSAOUI ; L. MALI

Commission communication

Vice-Président : Jean-Luc OURY

Membres : A. GALAT ; C. KAMUT ; I. ZOCHOWSKI

Commission vie socio-culturelle et associative

Vice-Président : Gabriel LEDRICH

Membres : A. CALARI ; M. DELIRON ; A. GALAT ; G. LIZEUX ;

L. MALI ; J-L OURY ; S. OZBOLT ; Y. RINALDI

Commission maison des citoyens

Vice-Présidente : Solange OZBOLT

Membres : A. CALARI ; A. AISSAOUI ; M. DELIVRON ; A. GALAT ; C. KAMUT ; Y. RINALDI ; B. STRAUB

Commission jeunesse

Vice-Présidente : Solange OZBOLT

Membres : M. DELIVRON ; Y. RINALDI ; B. STRAUB

Commission finances et budget

Vice-Président : Gabriel LEDRICH

Membres : G. LIZEUX ; J-L OURY ; I. ZOCHOWSKI

Comité de gestion des salles de Jury

Président : G. LEDRICH

Membres : A. AISSAOUI ; M. DELIVRON ; A. GALAT ;

C. KAMUT ; G. LIZEUX ; L. MALI ; Y. RINALDI ; I. ZOCHOWSKI

Commission aide sociale

Vice-Présidente : Solange OZBOLT

Membres : M. DELIVRON

Les brèves du Conseil

- 🏡 **Modification de l'éclairage public par l'UEM :**
 - ➡ Remplacement de 2 candélabres situés sur le chemin piéton du périscolaire par l'UEM pour un montant de 2.237,04 € TTC
 - ➡ Remplacement de candélabres et de lanternes situés aux vallons et déplacement de luminaires des vallons vers l'impasse du bois brulé pour un montant de 8.737,99 € TTC
- 🏡 **Tarifs cimetière pour l'année 2022**
 - Cimetière – concession trentenaire : 300 €
 - Columbarium – concession trentenaire : 950 €
 - Site cinéraire – concession trentenaire : 150 €
 - Identification du défunt sur le pupitre (dispersion des cendres) : 100 €
- 🏡 **Crédits scolaires 2022 :** Versement pour 2022 d'une aide de 600 € par classe du groupe scolaire de Jury destinée à l'achat de livres et de matériels pédagogiques, ainsi qu'une aide supplémentaire de 31,50 € par enfant domicilié à Jury pour les sorties scolaires, y compris pour les enfants non juréens scolarisés à Jury et disposant d'une dérogation de secteur scolaire.
- 🏡 **Convention de mise à disposition des salles communales a la MJC de jury dans le cadre de l'organisation du périscolaire pour un montant forfaitaire de 14.668 € pour l'année scolaire 2021/2022.**
- 🏡 **Dénomination du groupe scolaire « groupe scolaire Thomas PESQUET ».**
- 🏡 **Projet de centrale photovoltaïque**
 - ➡ Autorisation d'ENERGREEN PRODUCTION à mener les études nécessaires à la constitution des dossiers d'autorisation, à déposer toutes les demandes d'autorisations ;
 - ➡ Soutien de la candidature dans le cadre de l'appel d'offres émis par la CRE ;
- 🏡 **Divers :**
 - ➡ Achat d'isoloirs auprès de la SAS BALDER – Ets LOIR pour un montant total de 1.080,00 € TTC
 - ➡ Achat de capteurs CO2 pour les écoles et les bâtiments communaux auprès de la société SECURITECH, pour un montant total de 468 € TTC
 - ➡ Achat d'un rideau de scène pour la salle polyvalente auprès de la société DOMI DECO, pour un montant de 675,00 € TTC



A noter sur votre agenda

- ➡ Elections présidentielles les 10 et 24 avril.
- ➡ Election législatives les 12 et 19 juin

Fête Communale le 18 juin

Etat Civil

Décès

- Pierre GRENOUILLET 3 impasse de Valenpré

Naissance

- Giulia VASSEUR - 20 rue des vergers



Horaires d'ouverture de la mairie :

- Lundi 8h - 12h
- Mardi 17h-19h*
- Mercredi 8h - 12h
- Jeudi 16h-18h*
- Vendredi : fermé

** permanence des élus*

Directeur de publication : Stanislas SMIAROWSKI

Réalisation : Adjoint au maire chargé de la communication : Jean-Luc OURY

Membres de la Commission Communication : Aurore GALAT, Christel KAMUT, Isabelle ZOCHOWSKI

Secrétaires de mairie : Catherine BLETTNER, Marie-Laure PARISE

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.